

Séance du 24 mars 2025

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
22

Date de la Convocation
19/03/2025

Date d'affichage :
19/03/2025

Délibération N°

2025-15

Objet de la
délibération :

Organisation—tarif
de colonies de
vacances d'été 2025

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
27/03/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er :

Il sera confié à l'organisme Planète aventures l'organisation, pour 12 enfants, de trois colonies de vacances, la première à Arcachon (Gironde) du 15 au 26 juillet ou du 1er au 12 août 2025, pour des enfants âgés de 6 à 12 ans, la deuxième, à la Vallée d'Abondance (Haute-Savoie) du 10 au 21 juillet ou du 1er au 12 août 2025, pour des enfants âgés de 6 à 12 ans et la troisième à Cubelles en Espagne du 7 au 18 juillet ou du 3 au 14 août 2025, pour des enfants âgés de 14 à 17 ans.

Article 2 :

Les tarifs sont :

- Arcachon et Vallée d'Abondance , une participation des familles de 550€,
- Cubelles, une participation des familles de 600€.

Il est prévue une dégressivité de 50 euros sur le prix initial à partir de l'inscription d'un deuxième enfant d'une même famille.

Le montant total pourra être échelonné sur plusieurs versements. Le solde devra être versé avant fin juin pour valider l'inscription.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à recouvrer l'aide accordée par la CAF pour la mise en œuvre de ces colonies de vacances.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

REÇU LE 30 AVR. 2025



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.